

Une offensive professionnelle

Maitres de notre profession !



On vient écrire en toutes lettres, dans la *Loi sur l'instruction publique*, qu'on reconnaît la grande expertise pédagogique des enseignants, qu'on reconnaît que ce sont eux et personne d'autre qui inscrivent les notes, les résultats des élèves, qu'on reconnaît que ce sont eux et personne d'autre qui choisissent leur formation continue.



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation
7 février 2020, Assemblée nationale

Prenons-le au mot
et exerçons nos nouveaux droits!

Pour plus de renseignements,
visitez la section réservée à l'offensive
professionnelle sur notre site Web
ou contactez votre syndicat local.



FÉDÉRATION
DES SYNDICATS
DE L'ENSEIGNEMENT
CSQ



Centrale des syndicats
du Québec